



CCAMLR

COMM CIRC 04/63
SC CIRC 04/19

Mardi, 6 Juillet 2004

Vingt-troisièmes réunions de la CCAMLR

Téléphone: +61 3 6210 1111

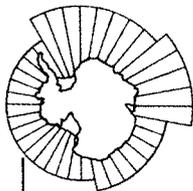
Fax: +61 3 6224 8744

Courriel: ccamlr@ccamlr.org

Web: ccamlr.org

PO Box 213, North Hobart, Tasmania 7002 Australia

181 Macquarie Street, Hobart, Tasmania 7000 Australia



CCAMLR

PO BOX 213 NORTH HOBART, TASMANIA. 7002 AUSTRALIA
137 HARRINGTON STREET, HOBART, TASMANIA. 7000 AUSTRALIA
Website: www.ccamlr.org

Ph: (61) 3 6231 0366
Fax: (61) 3 6234 9965
E-mail: ccamlr@ccamlr.org

À TOUS LES MEMBRES DE LA COMMISSION ET DU COMITÉ SCIENTIFIQUE

COMM CIRC 04/63
SC CIRC 04/19

Hobart, le 6 juillet 2004

Vingt-troisièmes réunions de la CCAMLR

Conformément au Règlement intérieur, les Membres sont invités à assister aux vingt-troisièmes réunions de la Commission et du Comité scientifique pour la conservation de la faune et la flore marines de l'Antarctique qui se tiendront à Hobart, en Australie, du 25 octobre au 5 novembre 2004, à l'hôtel Wrest Point.

Une réunion préparatoire, réservée aux chefs de délégations, est prévue le dimanche 24 octobre à 16h00 dans la salle "Training Room 1". Cette réunion sera suivie d'une session réservée aux représentants au Comité scientifique.

Il est rappelé aux Membres que, conformément à la Règle 2 du Règlement intérieur de la Commission :

“Chaque Membre de la Commission communique au secrétaire exécutif, aussi longtemps que possible avant toute réunion, le nom de son représentant, et avant ou en début de la réunion, les noms de ses représentants suppléants et conseillers.”

À la présente est annexée une note d'informations concernant l'organisation du voyage, l'hébergement et l'inscription. Les Membres sont priés de prêter attention aux informations qu'elle renferme sur les conditions de visa et les réservations de vols intérieurs en Australie.

Ordres du jour

Les ordres du jour préliminaires ci-joints de la Commission et du Comité scientifique ont été rédigés respectivement en vertu de la Règle 15 du Règlement intérieur de la Commission et de la Règle 5 du Règlement intérieur du Comité scientifique.

Les ordres du jour préliminaires annotés figurent également en annexe.

Aux termes de la Règle 16 du Règlement intérieur de la Commission et de la Règle 6 du Règlement intérieur du Comité scientifique, les propositions visant à porter de nouvelles questions à l'ordre du jour provisoire doivent parvenir au secrétariat, accompagnées de notes explicatives, au moins 65 jours avant la réunion, soit au plus tard le 21 août 2004.

.../...

Observateurs

Conformément à la décision prise l'année dernière par la Commission, des invitations ont été adressées aux Etats adhérents, aux Parties non-contractantes et aux organisations internationales citées aux paragraphes 17.1 et 17.2 de CCAMLR-XXII pour qu'ils assistent à CCAMLR-XXIII en tant qu'observateurs.

Soumission de documents

Les directives relatives à la soumission des documents de la Commission et du Comité scientifique sont annexées à la présente circulaire. L'attention des Membres est attirée sur les dates limites qui y sont mentionnées.

Calendrier de la réunion

Les Membres sont avisés que, du fait que la question de l'organisation de la réunion du SCIC n'est pas encore résolue, il n'est pas possible, à ce stade, de distribuer le calendrier proposé des réunions de cette année de la Commission, du Comité scientifique, du SCIC et du SCAF comme l'avait demandé la Commission l'année dernière (CCAMLR-XXII, paragraphe 6.12 v)).



D.G.M. Miller
Secrétaire exécutif

P.J.



NOTE D'INFORMATIONS SUR CCAMLR-XXIII

Le secrétariat prie les délégations de Membres et d'observateurs conviées aux vingt-troisièmes réunions de la Commission et du Comité scientifique pour la conservation de la faune et la flore marines de l'Antarctique de prendre note des renseignements suivants :

1. DATES :

Les réunions de la Commission et du Comité scientifique se tiendront du 25 octobre au 5 novembre 2004.

Le dimanche 24 octobre à 16h, dans la salle "Training Room 1" aura lieu une réunion à l'intention exclusive des chefs de délégation des Membres. Elle en précédera une autre à l'intention exclusive cette fois des représentants au Comité scientifique.

2. LIEU DE REUNION :

Wrest Point Federal Hotel, 410 Sandy Bay Road, Sandy Bay, Tasmanie, Australie.

3. INSCRIPTIONS :

Les inscriptions se feront sur le lieu de conférence aux dates suivantes :

Dimanche 24 octobre de 15h à 17h
Lundi 25 octobre de 08h à 08h45

Afin d'accélérer le processus de délivrance des cartes d'identification avec photo pendant l'inscription, les délégués qui n'ont pas assisté aux réunions de 2003 de la CCAMLR sont invités à soumettre dès que possible une photo numérique (de n'importe quel format) par e-mail à ccamlr@ccamlr.org.

4. HEBERGEMENT :

Un certain nombre de chambres ont été réservées à l'hôtel Wrest Point Federal pour la période des réunions, aux tarifs préférentiels suivants :

Chambre pour une ou deux personnes

"Motor Inn" (auparavant "Gardenview")	A\$120,00 par chambre
"Water Edge" (auparavant "Riverview")	A\$140,00 par chambre
"Tower Room" (chambre dans la tour)	A\$170,00 par chambre

Adresse : Wrest Point Federal Hotel
410 Sandy Bay Road
Sandy Bay TAS 7005
Australie

Téléphone : d'Australie (03) 6225 0112; numéro vert (1800) 030611
international +(61) (3) 6225 0112

Télécopieur : d'Australie (03) 6225 3909
international +(61) (3) 6225 3909

E-mail : email@wrestpoint.com.au

Les réservations doivent être effectuées directement auprès de l'hôtel. Afin de bénéficier des tarifs privilégiés, il est nécessaire d'informer l'hôtel que la réservation est effectuée à l'intention d'un participant à la réunion de la CCAMLR "**CCAMLR Meeting**".

Il est important de réserver au plus tôt.

Il est rappelé aux participants que le secrétariat de la CCAMLR n'est pas responsable des réservations.

5. CORRESPONDANCE PAR FAX/COURRIER ÉLECTRONIQUE DURANT LES RÉUNIONS :

S'ils souhaitent envoyer et recevoir des télécopies et consulter Internet, les délégués pourront s'adresser au "Wrest Point Business Bureau". Ce bureau situé à la mezzanine de l'hôtel est ouvert de 9h00 à 19h00. Son numéro de fax est le (03) 6225 1049 (international +(61) (3) 6225 1049).

De même que les années précédentes, le secrétariat regrette de ne pouvoir se charger de la correspondance par courrier électronique ni de l'envoi de fac-similés.

6. ACCÈS AUX ORDINATEURS :

Les délégués sont priés d'apporter leur propre ordinateur. Il est par ailleurs possible d'utiliser l'équipement informatique du "Wrest Point Business Bureau" (cf. ci-dessus).

Le secrétariat mettra quelques ordinateurs à la seule disposition des rapporteurs, à l'exclusion des autres délégués.

7. INFORMATIONS SUR L'ORGANISATION DU VOYAGE :

Organisation du voyage

C'est aux participants qu'il incombe d'organiser leur propre voyage. Lors de l'achat de leur billet d'avion, les délégués étrangers devront mentionner à leur agent de voyage qu'ils sont exemptés de la taxe "Passenger Movement Charge" de 38,00 dollars australiens.

L'attention des délégués est attirée sur l'introduction en Australie, dernièrement, de *Jetstar*, une nouvelle compagnie d'aviation à prix réduit. La plupart des vols sur la Tasmanie qui étaient desservis par *Qantas* ont été remplacés par des vols de *Jetstar*. Ce transporteur ne se charge pas du transfert des bagages d'un vol à un autre, exige que tous les passagers se soient fait enregistrer au minimum 30 minutes avant le départ de leur vol, sous peine de voir leur billet annulé, ne prévoit pas l'attribution des sièges et fait payer, sans exception, un supplément de A\$5 par kg d'excédent de bagage au-delà de 20 kg. Par ailleurs, le poids total des bagages à main ne doit pas dépasser 7 kg. Au-delà de cette limite, ces bagages devraient être enregistrés et il n'est pas garanti qu'ils soient acheminés sur le même vol que le passager.

En conséquence des deux premières restrictions, il convient de noter qu'il peut être nécessaire d'allouer plus de trois heures entre les vols intérieurs et les vols internationaux et que les bagages doivent être réenregistrés avant les vols internationaux. De plus, les vols *Jetstar* entre Melbourne et toutes les capitales autres que Hobart se font à partir de l'aéroport d'Avalon qui est à 90 minutes par car de Tullamarine, l'aéroport des vols intérieurs/internationaux sur Hobart. Toutefois, *Jetstar* offre des vols quotidiens directs Hobart–Sydney et Hobart–Brisbane.

Il est, de ce fait, fortement recommandé aux Membres de vérifier auprès de leur agent de voyage si leurs vols intérieurs en Australie sont réservés sur *Jetstar*. S'ils souhaitent éviter le type d'inconvénients mentionnés ci-dessus, ils devraient s'assurer que leurs places sont réservées sur une autre compagnie. Il convient toutefois de spécifier, d'une part, que ceci pourrait entraîner des délais supplémentaires car les vols de *Qantas* et de *Virgin Blue* risquent de ne pas être aussi fréquents que ceux de *Jetstar* et, d'autre part, que *Virgin Blue* applique des restrictions similaires à celles appliquées par *Jetstar*.

Visas

Les délégués sont priés d'accorder une attention toute particulière aux dernières conditions d'obtention de visa pour l'Australie décrites dans la COMM CIRC 04/28–SC CIRC 04/05. Les points clés sont les suivants :

- i) Pour éviter tout délai dans la délivrance du visa, l'identité des représentants des Parties contractantes et des observateurs assistant à CCAMLR-XXIII (et aux réunions qui y sont liées) devrait être communiquée au secrétariat au moins deux (2) mois avant les réunions.
- ii) Les conditions détaillées d'obtention d'un visa ont été placées sur une page sécurisée du site Web de la CCAMLR, dans la section "Membres uniquement". En résumé :
 - a) **Tous** les représentants désignés voyageant avec un passeport officiel ou privé peuvent obtenir un visa diplomatique par le biais d'une *Note rédigée à la troisième personne* présentée par le pays concerné. Ce visa est gratuit.
 - b) Les représentants désignés des pays ayant droit à une autorisation électronique de voyage (ETA) peuvent obtenir soit un visa gratuit pour les courts séjours d'affaires (Business Short Validity ETA) soit un visa pour les longs séjours d'affaires (Business Long Validity ETA). Ce dernier est délivré moyennant A\$65 et la plupart des agences de voyage réputées devraient pouvoir fournir des renseignements sur son obtention.
 - c) Les représentants des pays n'ayant pas droit à un ETA doivent obtenir un visa diplomatique (cf. a) ci-dessus) ou bien un Visa Subclasse 456. Ce dernier, d'un coût de A\$65, peut être obtenu gratuitement sous certaines conditions. Celles-ci sont indiquées dans les informations placées sur le site Web.
 - d) **Tous** les représentants désignés de la CCAMLR sont tenus de remplir le formulaire d'informations personnelles et de le renvoyer au secrétariat le plus tôt possible avant la réunion.

Bureau d'accueil de l'hôtel Wrest Point

La plupart des Membres auront appris le décès, l'année dernière, juste après CCAMLR-XXII, de Madame Barbara Kile, l'ancienne responsable du bureau d'accueil de l'hôtel Wrest Point pendant les réunions de la CCAMLR. Madame Kile offrait un soutien très apprécié aux délégués en organisant des excursions, la location de voitures, en confirmant les réservations d'avion, etc. Comme il n'a malheureusement pas été possible de la remplacer, les délégués devront prendre leurs propres dispositions.

**ORDRE DU JOUR PRELIMINAIRE DE LA VINGT-TROISIÈME RÉUNION
DE LA COMMISSION POUR LA CONSERVATION DE LA FAUNE
ET LA FLORE MARINES DE L'ANTARCTIQUE**

1. Ouverture de la réunion
2. Organisation de la réunion
 - i) Adoption de l'ordre du jour
 - ii) Rapport du président
3. Finances et administration
 - i) Rapport du SCAF
 - ii) États financiers vérifiés de 2003
 - iii) Type d'audit requis pour les états financiers de 2004
 - iv) Questions liées au secrétariat
 - v) Fonds de réserve
 - vi) Fonds spéciaux
 - vii) Budgets de 2004, 2005 et 2006
 - viii) Contributions des Membres
 - ix) Rapports d'activités des Membres
4. Comité scientifique
5. Évaluation et prévention de la mortalité accidentelle des ressources marines vivantes de l'Antarctique
 - i) Débris marins
 - ii) Mortalité accidentelle d'animaux marins dans les opérations de pêche
6. Application et observation de la réglementation
 - i) Rapport du SCIC
 - ii) Mise en œuvre du Système de contrôle et respect des mesures de conservation
 - iii) Mise en œuvre du Système international d'observation scientifique
7. Système de documentation des captures de *Dissostichus* spp. (SDC)
 - i) Rapport du SCIC
 - ii) Rapport annuel du SDC
 - iii) Examen de la période d'essai du E-SDC
8. Pêche illicite, non réglementée et non déclarée (pêche IUU) dans la zone de la Convention
 - i) Rapport du SCIC
 - ii) Niveau actuel de la pêche IUU
 - iii) Examen des mesures en vigueur visant à l'élimination de la pêche IUU
9. Pêcheries nouvelles et exploratoires

10. Mesures de conservation
 - i) Examen des mesures en vigueur
 - ii) Étude de nouvelles mesures et d'autres impératifs de conservation
11. Gestion des pêches et conservation dans des conditions d'incertitude
12. Données : accès et sécurité
13. Collaboration avec d'autres éléments du Système du Traité sur l'Antarctique
 - i) Coopération avec les Parties consultatives au Traité sur l'Antarctique
 - ii) Coopération avec le SCAR
 - iii) Évaluation des propositions de zones de l'Antarctique spécialement protégées et spécialement gérées comprenant des zones marines
14. Collaboration avec d'autres organisations internationales
 - i) Rapports des observateurs d'organisations internationales
 - ii) Rapports des représentants de la CCAMLR aux réunions de 2003/04 d'organisations internationales
 - iii) Coopération avec la CITES
 - iv) Partenariat au FIRMS
 - v) Nomination des représentants aux réunions de 2004/05 d'organisations internationales
15. Mise en œuvre des objectifs de la Convention
16. Élection du président de la Commission
17. Nomination du secrétaire exécutif
18. Prochaine réunion
 - i) Invitation des observateurs à la prochaine réunion
 - ii) Organisation des prochaines réunions
19. Autres questions
 - i) Année polaire internationale de 2007/08
20. Rapport de la vingt-troisième réunion de la Commission
21. Clôture de la réunion.

**ORDRE DU JOUR PRELIMINAIRE DE LA RÉUNION DE 2004
DU COMITÉ PERMANENT DE LA CCAMLR
SUR L'ADMINISTRATION ET LES FINANCES (SCAF)**

1. Organisation de la réunion
2. Examen des états financiers révisés de 2003
3. Type d'audit requis pour les états financiers de 2004
4. Plan stratégique du secrétariat
5. Rapports d'activités des Membres
6. Kit éducatif
7. Soutien pour la participation aux réunions
8. Examen du budget de 2004
9. Recouvrement des frais
10. Fonds de réserve
11. Budget de 2005
 - i) Salaires des cadres
 - ii) Lieux de réunion à l'étude
 - iii) Proposition de C-VMS
 - iv) Budget du Comité scientifique
 - v) Avis rendu par le SCIC
12. Contributions des Membres
 - i) Dates de versement des contributions des Membres
 - ii) Mise en œuvre de la formule de contribution
13. Prévisions budgétaires pour 2006
14. Fonds du SDC
15. Autres questions renvoyées par la Commission
16. Adoption du rapport.

**ORDRE DU JOUR PRELIMINAIRE DE LA REUNION DE 2004
DU COMITE PERMANENT DE LA CCAMLR SUR L'APPLICATION ET
L'OBSERVATION DE LA REGLEMENTATION (SCIC)**

1. Ouverture de la réunion
 - i) Adoption de l'ordre du jour
 - ii) Organisation de la réunion
 - iii) Examen des documents, rapports et autre matériel soumis
2. Pêche IUU dans la zone de la Convention
 - i) Niveau actuel de la pêche IUU
 - ii) Procédure d'estimation des captures IUU
 - iii) Listes des navires IUU
3. Examen des mesures et politiques liées à l'application et à l'observation de la réglementation
 - i) Système de contrôle
 - ii) Respect des mesures de conservation en vigueur
 - iii) Procédure d'évaluation du respect de la réglementation
 - iv) Mise en place et essai du C-VMS
 - v) Propositions de mesures nouvelles ou révisées
4. Examen du Système de documentation des captures (SDC)
 - i) Fonctionnement du SDC actuel avec certificats de capture sur papier
 - ii) Développement et essai du E-SDC
5. Système international d'observation scientifique
6. Election du président du Comité
7. Autres questions
8. Avis à la Commission
9. Adoption du rapport
10. Clôture de la réunion.

**ORDRE DU JOUR PRELIMINAIRE ANNOTE DE LA VINGT-TROISIEME
REUNION DE LA COMMISSION POUR LA CONSERVATION DE LA FAUNE
ET LA FLORE MARINES DE L'ANTARCTIQUE¹**

1. Ouverture de la réunion

Ouverture de la réunion à 9h00, le lundi 25 octobre 2004.

Accueil par le président (Kunio Yonezawa, Japon) des délégations des membres de la CCAMLR et des observateurs des États adhérents. Accueil, par ailleurs, des observateurs des Parties non contractantes et organisations internationales qui ont été invitées conformément à la décision prise l'année dernière (CCAMLR-XXII, paragraphes 17.1 et 17.2).

Discours d'un dignitaire qui aura été présenté par le président.

2. Organisation de la réunion

Après le discours d'ouverture, le président ne traitera que les questions de procédure pour ensuite ajourner la session et permettre au Comité scientifique, au SCAF et au SCIC de se mettre à l'œuvre.

i) Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour préliminaire de la vingt-troisième réunion du Comité scientifique a été préparé et distribué conformément à la règle 5 du Règlement intérieur du Comité scientifique. L'ordre du jour provisoire sera préparé compte tenu des ajouts et commentaires proposés par les États membres et distribué le 10 septembre 2004 conformément à la règle 7 du Règlement intérieur.

Les ordres du jour annotés du SCAF et du SCIC sont annexés au présent document.

¹ Abréviations utilisées dans le texte : SCAF (Comité permanent sur l'administration et les finances) et SCIC (Comité permanent sur l'application et l'observation de la réglementation).

ii) Rapport du président

Compte rendu du président concernant les activités de la période d'intersession.

3. Finances et administration

i) Rapport du SCAF

L'ordre du jour annoté de la réunion du SCAF figure à l'appendice A. Compte rendu de cette réunion par son président. Les conclusions et recommandations du rapport seront examinées dans le détail aux alinéas ii) à ix) ci-dessous, ainsi que dans le cadre d'autres questions de l'ordre du jour.

ii) États financiers vérifiés de 2003

Acceptation ou rejet des états financiers vérifiés de 2003, conformément à l'Article 12.1 du Règlement financier.

iii) Type d'audit requis pour les états financiers de 2004

Décision sur le type d'audit que la Commission souhaite faire exécuter pour les états financiers de 2004 : un audit exhaustif est-il nécessaire ou un audit partiel suffira-t-il ?

iv) Questions liées au secrétariat

Réception des avis émis par le SCAF concernant diverses questions financières et administratives affectant le secrétariat depuis CCAMLR-XXII.

En particulier, prise de décision concernant l'éventuelle révision de la structure salariale des cadres, en fonction des avis d'experts fournis par les Membres (CCAMLR-XXI, paragraphe 3.17).

v) Fonds de réserve

Présentation à la Commission, par le président du SCAF, de toute demande d'utilisation du fonds de réserve.

vi) Fonds spéciaux

Présentation des avis du SCAF, du SCIC et du Comité d'examen du Fonds du SDC sur l'utilisation du fonds du SDC et d'autres fonds spéciaux pendant la période d'intersession 2003/04, ainsi que des propositions d'utilisation des fonds pendant la prochaine période d'intersession.

vii) Budgets de 2004, 2005 et 2006

Examen des propositions de modification du budget adopté pour 2004, adoption du budget de 2005 et prise de connaissance des prévisions budgétaires pour 2006, compte tenu des avis du SCAF.

viii) Contributions des Membres

Réception des avis émis par le SCAF sur l'application de l'Article 5.6 du Règlement financier concernant les dates de versement des contributions des Membres.

Prise de décision, fondée sur l'avis du SCAF, quant à la formule à utiliser pour calculer les contributions des Membres au budget, à partir de 2005.

ix) Rapports d'activités des Membres

Examen des diverses possibilités d'amélioration des rapports annuels d'activité des Membres dans la zone de la Convention.

4. Comité scientifique

Présentation du rapport de la vingt-troisième réunion du Comité scientifique par son président, avec d'une part, les avis et recommandations rendus à la Commission conformément aux objectifs de la Convention et d'autre part, les réponses à plusieurs demandes formulées directement par la Commission lors de CCAMLR-XXII. Parmi ces demandes, on note :

- des avis sur le développement des pêcheries exploratoires pour que celui-ci garantisse la durabilité des stocks de *Dissostichus* spp. et la collecte de données

qui permettraient d'effectuer des évaluations à long terme (CCAMLR-XXII, paragraphe 10.63);

- la mise en œuvre d'un programme de recherche qui fournirait les données nécessaires pour effectuer une évaluation à long terme des stocks de *Dissostichus* spp. dans la sous-zone 88.1 (CCAMLR-XXII, paragraphe 9.26);
- une étude de la manière dont les captures pourraient être réparties cette année dans la pêcherie exploratoire de *Dissostichus* spp. de la division 58.4.2 (CCAMLR-XXII, paragraphe 10.49).

Les avis et recommandations émis par le Comité scientifique seront examinés dans le détail aux questions correspondantes de l'ordre du jour.

5. Évaluation et prévention de la mortalité accidentelle des ressources marines vivantes de l'Antarctique

Les discussions de la Commission seront menées sous les rubriques suivantes, compte tenu des délibérations et des recommandations du Comité scientifique.

i) Débris marins

Examen des avis du Comité scientifique sur l'impact biologique des débris marins et l'évaluation des données scientifiques collectées lors des campagnes d'évaluation menées par les Membres sur les débris marins échoués sur les plages et lors d'observations de la fréquence de rencontre de débris marins et de l'impact de ces derniers sur les ressources marines vivantes dans la zone de la Convention. La liste des campagnes d'évaluation réalisées et des données soumises à la banque de données de la CCAMLR sur les débris marins sera présentée dans un document de manière à exposer les tendances observées sur chaque site.

Examen de l'avis émis par le SCIC concernant la mise en œuvre de la mesure de conservation 25-01 "Emploi et élimination des courroies d'emballage en plastique sur les navires de pêche".

ii) Mortalité accidentelle d'animaux marins dans les opérations de pêche

Le rapport du Comité scientifique comportera des recommandations sur la mortalité accidentelle des oiseaux et mammifères marins dans les opérations de pêche.

Le Comité scientifique rendra compte plus particulièrement de la recherche ayant trait aux oiseaux marins, de l'évolution des méthodes de pêche, de projets de formation de personnes concernées et d'autres questions importantes pour l'élimination de la mortalité accidentelle des oiseaux marins dans les pêcheries à la palangre. Une attention particulière sera portée aux questions de respect des mesures de conservation 25-02 et 25-03.

6. Application et observation de la réglementation

i) Rapport du SCIC

L'ordre du jour annoté de la réunion du SCIC figure à l'appendice B. Présentation du rapport de la réunion du SCIC par son président. Les conclusions et recommandations du rapport seront examinées dans le détail aux alinéas ii) à iii) ci-après, ainsi que dans le cadre d'autres questions pertinentes de l'ordre du jour.

ii) Mise en œuvre du Système de contrôle et respect des mesures de conservation

Examen des conclusions du SCIC sur les contrôles réalisés et le respect des mesures de conservation de la CCAMLR.

iii) Mise en œuvre du Système international d'observation scientifique

Présentation d'un résumé des programmes d'observation scientifiques mis en œuvre pendant la saison 2003/04.

Examen des avis du Comité scientifique sur l'application du Système et étude des mesures recommandées par le SCIC et le Comité scientifique en vue de rendre ce système le plus efficace possible.

7. Système de documentation des captures de *Dissostichus* spp. (SDC)

i) Rapport du SCIC

Présentation des avis pertinents tirés du rapport du SCIC concernant l'application et la performance du SDC et discussion des rubriques suivantes.

ii) Rapport annuel du SDC

Examen du fonctionnement du SDC en 2003/04. Considération des avis rendus par le SCIC et prise de décision quant à la révision possible de tout aspect du SDC afin d'en améliorer l'efficacité.

iii) Examen du E-SDC

Examen des résultats de l'essai de E-SDC et discussion sur la possibilité d'introduction d'un E-SDC à part entière.

8. Pêche illicite, non-réglémentée et non déclarée (pêche IUU) dans la zone de la Convention

i) Rapport du SCIC

Examen des sections pertinentes du rapport du SCIC et des avis qu'il contient en ce qui concerne la pêche IUU et discussion des rubriques ci-dessous.

ii) Niveau actuel de la pêche IUU

Examen du rapport sur le niveau actuel de la pêche IUU dans la zone de la Convention, préparé par le secrétariat et soumis au WG-FSA et au SCIC. L'estimation des captures IUU repose sur la méthode convenue par la Commission, le Comité scientifique et le WG-FSA (CCAMLR-XXII, paragraphe 6.12 viii)). Examen des estimations fournies et des mesures de coercition actuelles pour vérifier qu'elles s'alignent bien sur l'objectif d'élimination de la pêche IUU dans la zone de la Convention.

Examen de l'avancement de la méthodologie pour l'estimation du total des prélèvements de légine, y compris de l'estimation des captures IUU (CCAMLR-XXII, paragraphe 6.12).

iii) Examen des mesures actuelles visant à éliminer la pêche IUU

Considération de l'avis du SCIC sur la mise en œuvre des mesures de conservation 10-06 et 10-07 et, principalement, de l'avis du SCIC sur les Listes des navires IUU établies en 2003 et des Listes proposées des navires IUU pour 2004. Adoption des Listes des navires IUU pour 2004.

Etude des propositions de révision de la mesure de conservation 10-06 avancées lors de CCAMLR-XXII et de CCAMLR-XXIII (CCAMLR-XXII, annexes 7 et 8).

Examen de l'avis du SCIC sur l'établissement d'une station de base de C-VMS au siège de la CCAMLR et des résultats de l'essai de C-VMS.

Etude des propositions de révision de la mesure de conservation 10-04 avancées lors de CCAMLR-XXII et de CCAMLR-XXIII (CCAMLR-XXII, annexe 9).

Examen de l'avancement du projet de plan d'action institutionnel contre la pêche IUU (CCAMLR-XXII, paragraphes 8.14 à 8.18 et annexe 5, paragraphe 3.71).

9. Pêcheries nouvelles et exploratoires

Aucune nouvelle pêcherie n'a été mise en place pendant la saison 2003/04, mais plusieurs pêcheries exploratoires avaient été approuvées par la Commission (CCAMLR-XXII, paragraphes 9.7 à 9.15). Examen des captures effectuées en fonction des limites proposées et de l'application d'autres règlements de pêche relatifs à ces pêcheries.

Examen des propositions adressées par les Membres conformément aux mesures de conservation 21-01 et 21-02 en ce qui concerne respectivement les pêcheries nouvelles et les pêcheries exploratoires de la saison 2004/05.

La Commission tiendra compte des avis que le Comité scientifique aura rendus sur ses délibérations et ses recommandations à l'égard de ces propositions, notamment sur les plans des pêcheries.

10. Mesures de conservation

i) Examen des mesures en vigueur

Examen des mesures de conservation en vigueur compte tenu des avis de gestion du Comité scientifique et de l'expérience acquise par les Membres lors de la mise en œuvre des mesures pendant la saison 2003/04.

Examen des avis du SCIC sur les travaux de méthodologie pour l'évaluation du respect des mesures de conservation et sur la planification des travaux futurs.

Compte rendu du secrétariat, le cas échéant, sur les propositions de révision des mesures en vigueur, préparées pendant la période d'intersession en consultation avec les Membres.

ii) Étude de nouvelles mesures et d'autres impératifs de conservation

Discussion des mesures de conservation qui n'auront pas encore été abordées par la Commission dans le cadre de la rubrique 10 i) ou d'autres points de l'ordre du jour.

Examen des avis émis par le Comité scientifique sur cette question.

11. Gestion des pêches et conservation dans des conditions d'incertitude

Examen des avis émis par le Comité scientifique.

12. Données : accès et sécurité

Réexamen de l'accès et de la sécurité des données de la CCAMLR et considération de l'avis du SCIC sur l'à-propos des Règles révisées d'accès et d'utilisation des données de la CCAMLR pour couvrir les Règles existantes d'accès aux données du SDC (CCAMLR-XXII, paragraphe 7.22).

13. Collaboration avec d'autres éléments du Système du Traité sur l'Antarctique

i) Coopération avec les Parties consultatives au Traité sur l'Antarctique

La CCAMLR a été représentée à la vingt-sixième Réunion consultative du traité sur l'Antarctique (RCTA-XXVII) (24 mai au 4 juin, Le Cap, Afrique du Sud). Compte rendu de cette réunion par le secrétaire exécutif.

Le président du Comité scientifique a participé à la septième réunion du Comité pour la protection de l'environnement (CPE-VI). Il présentera un compte rendu de cette réunion.

Discussion sur l'avenir de la coopération avec la RCTA et le CPE et sur la participation aux réunions de ces organisations en 2005.

ii) Coopération avec le SCAR

Le rapport du Comité scientifique comportera les conclusions de ses délibérations sur la coopération avec le SCAR.

En outre, l'observateur de la CCAMLR auprès du SCAR et l'observateur du SCAR auprès de la CCAMLR seront invités à faire un compte rendu sur les dernières initiatives du SCAR pertinentes pour la CCAMLR.

Discussion sur l'avenir de la coopération avec le SCAR et la participation en 2005 aux réunions de cette organisation et de ses organes subsidiaires pertinents.

iii) Évaluation des propositions de zones antarctiques spécialement protégées et spécialement gérées comprenant des zones marines

Examen de l'avis du Comité scientifique sur l'évaluation des projets de plans de gestion proposés en vertu du Protocole environnemental au Traité sur l'Antarctique pour les zones protégées comportant des régions marines.

14. Coopération avec d'autres organisations internationales

i) Rapports des observateurs d'organisations internationales

Les organisations suivantes ont été invitées à participer à CCAMLR-XXIII en tant qu'observateurs :

- organisations intergouvernementales : CCSBT, CIB, CICTA, CITES, CITT, COI, CPE, CPPS, CPS, FAO, FFA, PNUE et UICN.
- autres organisations : ASOC et SCOR.

Leurs rapports auront été présentés. Les représentants de ces organisations et de toute autre organisation présente à la réunion seront invités à présenter les points clés de leur rapport.

ii) Rapports des représentants de la CCAMLR aux réunions de 2003/04 d'organisations internationales

Présentation des rapports des représentants de la CCAMLR aux réunions de 2003/04 de diverses organisations internationales (CCAMLR-XXII, paragraphe 14.60).

iii) Coopération avec la CITES

Examen des progrès réalisés dans le domaine de la coopération entre la CCAMLR et la CITES sur les questions d'intérêt mutuel, conformément à CCAMLR-XXII, paragraphes 14.18 et 14.19.

iv) Partenariat au FIRMS

Examen d'une invitation à devenir partenaire du Système de surveillance des ressources halieutiques (FIRMS) établi par la FAO. Le FIRMS est fondé sur le partenariat et rassemble des organisations internationales, organes de pêche régionaux, instituts scientifiques nationaux et la FAO qui tous, dans le cadre d'un accord officiel, collaborent pour échanger des informations sur le statut et les tendances des ressources de pêche.

v) Nomination des représentants aux réunions de 2004/05 d'organisations internationales

Nomination des observateurs de la CCAMLR auprès des réunions de 2004/05 d'organisations internationales avec lesquelles la CCAMLR partage un intérêt commun. Le secrétariat a compilé un calendrier des prochaines réunions d'organisations internationales, dans la mesure où celles-ci sont déjà connues.

15. Mise en œuvre des objectifs de la Convention

Depuis 1996, la Commission reconnaît l'importance de la nécessité de mener à chaque réunion annuelle une réflexion spécifique sur les objectifs de la Convention. Examen des propositions soumises à la discussion dans le cadre de cette question.

16. Élection du président de la Commission

Conformément à la Règle 8 du Règlement intérieur de la Commission, un président doit être élu, dont le mandat prendra effet à la clôture de la présente réunion et se terminera à la clôture de la réunion de 2006.

17. Nomination du secrétaire exécutif

Conformément à l'Article XVII de la Convention, le premier mandat de quatre ans du secrétaire exécutif s'achèvera fin janvier 2006. En vertu du même article, son mandat pourra être renouvelé.

18. Prochaine réunion

i) Invitation des observateurs à la prochaine réunion

Depuis 1994, la Commission traite sous cette rubrique la question de l'invitation des observateurs à la réunion suivante (CCAMLR-XIII, paragraphe 13.7). Prise de décision quant aux États adhérents, aux parties non-contractantes et aux organisations internationales à inviter à CCAMLR-XXIV.

ii) Organisation des prochaines réunions

Examen de l'avis du SCAF sur les possibilités de lieux de réunion pour l'avenir. Progrès réalisés dans la recherche d'un lieu de réunion adéquat pour les réunions annuelles (point discuté aux paragraphes 17.3 à 17.10 de CCAMLR-XXII) aux termes du paragraphe 30 de l'annexe 4 de CCAMLR-XXI.

Des dispositions provisoires ont été prises pour que les vingt-quatrième réunions du Comité scientifique et de la Commission se tiennent à Hobart, du 24 octobre au 4 novembre 2005.

19. Autres questions

i) Année polaire internationale de 2007/08

Inclusion de cette question à l'ordre du jour afin de suivre les préparatifs de l'année polaire internationale de 2007/08 (CCAMLR-XXII, paragraphe 13.7).

20. Rapport de la vingt-troisième réunion de la Commission

Examen et adoption du rapport de la vingt-troisième réunion.

21. Clôture de la réunion

Clôture de la réunion prévue à 16h00, le vendredi 5 novembre 2004.

**ORDRE DU JOUR PRELIMINAIRE ANNOTE DE LA REUNION DE 2004
DU COMITE PERMANENT DE LA CCAMLR
SUR L'ADMINISTRATION ET LES FINANCES (SCAF)**

1. Organisation de la réunion

Adoption de l'ordre du jour et examen du meilleur moyen de le traiter en fonction du temps disponible et des besoins de l'autre comité permanent de la Commission. En raison des efforts déployés pour faire face aux contraintes temporelles auxquelles est soumise la réunion du SCIC, une décision pourra être prise lors de la réunion des chefs de délégation, le dimanche 24 octobre, quant aux changements à apporter cette année aux conditions de travail du SCAF.

2. Examen des états financiers révisés de 2003

A la demande de la Commission, le vérificateur a procédé à un audit exhaustif des états financiers de 2003. Il n'a constaté aucune infraction au Règlement financier. Les états financiers, ainsi que le rapport d'audit correspondant, seront soumis à la Commission.

3. Type d'audit requis pour les états financiers de 2004

Aux termes du Règlement financier, la Commission est habilitée à décider s'il est nécessaire de procéder à un audit exhaustif ou à un audit partiel des états financiers de 2004. Du fait que les états financiers de 2002 ont fait l'objet d'un audit partiel et ceux de 2003 d'un audit exhaustif, le projet de budget préparé par le secrétariat pour 2005 prévoit la réalisation d'un audit partiel pour les états financiers de 2004.

4. Plan stratégique du secrétariat

Le plan stratégique des travaux que réalise le secrétariat en soutien à la Commission et au Comité scientifique a été présenté à la Commission en 2002. La Commission a pris la décision que la mise en œuvre du plan formerait la base de l'évaluation de la performance annuelle du secrétaire exécutif. Comme cela avait été prévu, le secrétariat a entrepris de mettre au point les contrats du personnel, un système

d'évaluation du personnel et une étude des barèmes de salaire du personnel des services généraux. Les résultats, et leurs conséquences budgétaires, seront présentés au Comité.

5. Rapports d'activités des Membres

La Commission a chargé le secrétariat de soumettre à la réunion de 2004 un document décrivant diverses possibilités d'améliorations des rapports annuels d'activités des Membres dans la zone de la Convention (CCAMLR-XXII, paragraphe 3.7).

6. Kit éducatif

Comme en avait décidé la Commission, le secrétariat prépare actuellement un kit éducatif qui sera placé sur le site de la CCAMLR. Le secrétariat rendra compte de l'avancement de ce projet et des résultats produits par les efforts d'obtention de parrainage pour une version papier du kit.

7. Soutien pour la participation aux réunions

La Commission estime que les préoccupations exprimées quant aux difficultés financières rencontrées par certains États en développement pour participer aux réunions de la Commission devraient être discutées par le SCAF en 2004 (CCAMLR-XXII, paragraphe 3.8).

8. Examen du budget de 2004

Exposé des résultats prévus de l'exécution du budget de 2004.

9. Recouvrement des frais

L'année dernière, la Commission a mis en place une procédure visant à faire payer une certaine somme pour l'examen des notifications de pêcheries nouvelles ou exploratoires. Le Comité souhaitera peut-être réviser les procédures à la lumière des conclusions qu'il peut tirer des premiers mois d'opération.

10. Fonds de réserve

Aux termes des procédures convenues (CCAMLR-XXI, annexe 4, paragraphe 21), le secrétaire exécutif rendra compte des dépenses prélevées sur le fonds de réserve pendant l'année, ainsi que de toute autre conséquence budgétaire.

11. Budget de 2005

Présentation du projet de budget pour 2005. A l'aide de ce projet de budget, du bilan des discussions sur les questions financières et administratives et de l'avis rendu par les présidents du Comité scientifique et du SCIC, le SCAF recommandera un budget pour 2005.

i) Salaire des cadres

En 2002, la Commission avait demandé aux Membres d'étudier la possibilité de fournir des experts qui seraient en mesure de revoir la structure salariale des cadres. Aucun Membre n'ayant fait une telle offre, l'année dernière, la Commission a décidé que la structure salariale du tout nouveau secrétariat du Traité sur l'Antarctique servirait de référence à la Commission dans son processus continu de révision des salaires des cadres (CCAMLR-XXII, paragraphe 3.28).

ii) Lieux de réunion à l'étude

Lors de la réunion de 2002, le secrétariat avait identifié la possibilité de résoudre les problèmes récurrents de lieu de réunion que confronte la Commission en s'appropriant des lieux qui lui seraient consacrés. La Commission avait chargé le secrétariat d'explorer cette possibilité (CCAMLR-XXI, paragraphe 3.22). Le secrétariat rendra compte des résultats de ses travaux sur ce projet.

iii) Proposition de C-VMS

En 2003, la Commission a décidé d'établir une base de VMS dont le fonctionnement serait mis à l'essai en 2004. Les coûts qui y seraient associés seraient couverts par plusieurs fonds spéciaux. Le Comité attend l'avis du secrétariat quant à cette dépense.

Au cas où la Commission déciderait de poursuivre la mise en œuvre du système en 2005, les frais de fonctionnement devraient être couverts par le fonds d'exploitation général.

iv) Budget du Comité scientifique

Le président du Comité scientifique sera invité d'une part, à présenter le budget de son comité pour 2005 et les prévisions pour 2006 pour inclusion dans les budgets de la Commission et d'autre part, à aviser le SCAF de toute autre décision prise par ce même comité, susceptible d'affecter le budget de la Commission.

v) Avis rendu par le SCIC

Le président du SCIC est invité à présenter au SCAF les conséquences financières susceptibles d'émaner de ses recommandations à la Commission.

12. Contributions des Membres

i) Dates de versement des contributions des Membres

Lors de la réunion de 1999, par une révision de l'Article 5.6 du Règlement financier, la Commission a changé la date à laquelle doivent être versées les contributions annuelles. Cette nouvelle réglementation autorise les Membres avisant qu'il leur est impossible d'adopter le nouveau calendrier en une année donnée à conserver l'ancienne date limite. Ainsi qu'en a convenu la Commission, le Comité poursuivra l'examen des règles et de leur respect par les Membres, et déterminera s'il est nécessaire de conserver l'ancienne date limite pour certains Membres en 2005.

ii) Mise en œuvre de la formule de contribution

La formule actuelle de calcul des contributions des Membres au budget de la Commission a été convenu pour les années 2002, 2003 et 2004 (CCAMLR-XX, paragraphe 3.18). Le Comité proposera à la Commission, en vue de son adoption, une formule qu'il mettra au point pour la faire appliquer aux contributions que verseront les Membres en 2005 et chaque année par la suite.

13. Prévisions budgétaires pour 2006

Le Comité présentera à la Commission, pour information uniquement, un état prévisionnel du budget de 2006.

14. Fonds du SDC

Toute demande de dépense à prélever du Fonds du SDC doit être déposée devant le comité d'examen de ce fonds. Avis de ce comité sur les dépenses effectuées sur ce fonds depuis la réunion de 2003 et les nouvelles dépenses proposées.

15. Autres questions renvoyées par la Commission

Discussion de toute autre question que la Commission pourrait avoir renvoyée au Comité.

16. Adoption du rapport

Adoption par le Comité du rapport qu'il présentera à la Commission.

**ORDRE DU JOUR PRELIMINAIRE ANNOTE DE LA REUNION DE 2004
DU COMITE PERMANENT DE LA CCAMLR SUR L'APPLICATION ET
L'OBSERVATION DE LA REGLEMENTATION (SCIC)**

1. Ouverture de la réunion

i) Adoption de l'ordre du jour

Examen et adoption de l'ordre du jour de la réunion.

ii) Organisation de la réunion

Organisation de la réunion en fonction du temps disponible et de la structure de délibération proposée pour le Comité.

iii) Examen des documents, rapports et autre matériel soumis

Présentation par le secrétariat d'une liste des documents soumis au SCIC, classés par question à l'ordre du jour. Examen de cette liste et du matériel que les Membres proposent de présenter. Etablissement d'un ordre de priorité pour la discussion des documents, compte tenu du temps disponible et des travaux à accomplir pendant la réunion.

2. Pêche IUU dans la zone de la Convention

i) Niveau actuel de la pêche IUU

Examen du rapport sur le niveau actuel de la pêche IUU dans la zone de la Convention, préparé par le secrétariat et soumis au WG-FSA. L'estimation des captures IUU repose sur la méthode convenue par la Commission, le Comité scientifique et le WG-FSA (CCAMLR-XXII, paragraphe 6.12 viii)). Examen des estimations fournies et des mesures de coercition actuelles pour vérifier qu'elles s'alignent bien sur l'objectif d'élimination de la pêche IUU dans la zone de la Convention.

ii) Procédure d'estimation des captures IUU

Compte rendu par le secrétariat de l'avancement de la méthodologie pour l'estimation du total des prélèvements de légine, y compris de l'estimation des captures IUU. Discussion de l'organisation des prochains travaux sur cette question (CCAMLR-XXII, paragraphes 6.12 vi) et vii)).

iii) Listes des navires IUU

Examen des rapports soumis par les parties contractantes et non contractantes sur les mesures qu'elles ont prises pour éviter de contrecarrer l'efficacité des mesures de conservation de la CCAMLR par les activités de leurs navires portés sur les Listes des navires IUU adoptées en 2003.

Examen des commentaires et informations fournies par les Etats du pavillon sur les navires portés sur la Liste provisoire des navires IUU pour 2004 conformément aux mesures de conservation 10-06 et 10-07.

Examen des niveaux de coopération avec chacune des Parties non contractantes identifiées.

Préparation de recommandations à l'intention de la Commission sur les navires qui devraient être supprimés de la Liste provisoire des navires IUU préparée pour 2004.

3. Examen des mesures et politiques liées à l'application et à l'observation de la réglementation

i) Système de contrôle

Présentation, par le secrétariat d'un compte rendu des contrôles réalisés, de leurs résultats et des commentaires avancés par les Etats du pavillon. Ces derniers seront invités à présenter d'autres informations, s'ils en détiennent, sur les contrôles réalisés.

Examen des propositions éventuelles qu'il aura reçues sur l'amélioration du Système de contrôle.

ii) Respect des mesures de conservation en vigueur

Présentation par le secrétariat d'une liste des rapports reçus sur les actions prises par les Membres à l'égard des dispositions de la Convention qui ont trait au respect des mesures, notamment sur les licences délivrées aux navires, les informations dérivées du SDC, les contrôles portuaires des navires des Parties contractantes ou non contractantes, le fonctionnement du VMS, etc. Les Etats du pavillon seront invités à présenter d'autres informations sur la mise en application des mesures de conservation portant sur le respect de la réglementation.

iii) Procédure d'évaluation du respect de la réglementation

Examen plus approfondi d'une proposition avancée par la Communauté européenne concernant une méthode d'évaluation du respect des mesures de conservation fondée sur un modèle de notation.

Discussion de l'organisation des travaux préparatifs de méthodologie comparative pour évaluer le respect des mesures de conservation en vigueur.

iv) Mise en place et essai du C-VMS

Examen du rapport du secrétariat sur l'établissement d'une station de base de C-VMS au siège de la CCAMLR et des résultats de l'essai de C-VMS.

Etude des propositions de révision de la mesure de conservation 10-04 en vue d'y ajouter les dispositions relatives à la mise en œuvre complète du C-VMS.

v) Propositions de mesures nouvelles ou révisées

Examen de toute proposition de révision des mesures de conservation actuelle ayant trait au respect de la réglementation ou de mise en place de nouvelles mesures. Au cas où une nouvelle mesure serait requise, le Comité préparerait un projet de mesure qu'il soumettrait à la Commission. Discussion sur la révision possible des mesures de conservation 10-04 et 10-06 (CCAMLR-XXII, annexes 7, 8 et 9).

Examen d'un projet de plan de la CCAMLR en soutien au PAI-IUU de la FAO.

4. Examen du Système de documentation des captures (SDC)

i) Fonctionnement du SDC actuel avec certificats de capture sur papier

Examen des résultats du SDC pour 2003/04. Étude des possibilités de modification de certains aspects de ce système pour une plus grande efficacité. En particulier, évaluation de la performance du SDC, vérification que les règles d'accès et d'utilisation des données de la CCAMLR couvrent de manière satisfaisante les Règles existantes d'accès aux données du SDC et examen d'un jeu récapitulatif normalisé de données du SDC pour leur publication dans le *Bulletin statistique de la CCAMLR* (CCAMLR-XXII, paragraphes 7.15 et 7.20 à 7.22).

ii) Développement et essai du E-SDC

Examen du rapport du secrétariat concernant l'essai du E-SDC.

A partir des résultats de l'essai du E-SDC, examen des besoins engendrés par un E-SDC intégral, sur le plan opérationnel, administratif et financier.

5. Système international d'observation scientifique

Examen des avis émis par le Comité scientifique concernant les impératifs de fonctionnement du Système, notamment pour la saison 2004/05.

Le Comité déterminera s'il est nécessaire de revoir certains aspects du fonctionnement du Système.

6. Election du président du Comité

Election du président pour un mandat de deux ans à compter de la fin de la présente réunion jusqu'à la fin de la réunion de 2006.

7. Autres questions

Examen de toute autre demande émise par la Commission au cours de la réunion.

8. Avis à la Commission

Présentation par le secrétariat d'un résumé des avis soumis à la Commission au cours de la réunion, lequel sera annexé au rapport du SCIC. Tout aspect des avis émis par le Comité qui aurait des répercussions financières sera renvoyé directement au SCAF.

9. Adoption du rapport

Adoption du rapport de la réunion.

10. Clôture de la réunion

Clôture de la réunion de 2004 du SCIC.

**ORDRE DU JOUR PRELIMINAIRE DE LA VINGT-TROISIEME RÉUNION
DU COMITÉ SCIENTIFIQUE POUR LA CONSERVATION
DE LA FAUNE ET LA FLORE MARINES DE L'ANTARCTIQUE**

1. Ouverture de la réunion
 - i) Adoption de l'ordre du jour
 - ii) Rapport du président
 - iii) Préparation des avis destinés au SCAF et au SCIC

2. Système international d'observation scientifique de la CCAMLR
 - i) Observations scientifiques menées au cours de la saison de pêche 2003/04
 - ii) Avis à la Commission

3. Contrôle et gestion de l'écosystème
 - i) Avis rendus par le WG-EMM
 - ii) Gestion des zones protégées
 - iii) Avis à la Commission

4. Espèces exploitées
 - i) Ressources de krill
 - a) Etat et tendances
 - b) Avis rendus par le WG-EMM
 - c) Avis à la Commission

 - ii) Ressources de poissons
 - a) Etat et tendances
 - b) Espèces visées
 - c) Capture accessoire de poisson dans les pêcheries à la palangre et au chalut
 - d) Avis rendus par le WG-FSA
 - e) Avis à la Commission

 - iii) Pêcheries nouvelles et exploratoires
 - a) Pêcheries nouvelles et exploratoires de la saison 2003/04
 - b) Notifications de projets de pêcheries nouvelles et exploratoires pour la saison 2004/05
 - c) Révision des limites géographiques
 - d) Avis à la Commission

 - iv) Ressources de crabes
 - a) Etat et tendances
 - b) Avis rendus par le WG-FSA
 - c) Avis à la Commission

- v) Ressources de calmars
 - a) Etat et tendances
 - b) Avis rendus par le WG-FSA
 - c) Avis à la Commission

- 5. Mortalité accidentelle
 - i) Mortalité accidentelle des oiseaux et mammifères marins dans les pêcheries
 - ii) Captures accessoires de poisson
 - iii) Avis à la Commission

- 6. Autres questions de contrôle et de gestion
 - i) Débris marins
 - ii) Populations de mammifères et d'oiseaux marins
 - iii) Avis à la Commission

- 7. Gestion dans des conditions d'incertitude quant à la taille du stock et au rendement admissible

- 8. Exemption pour la recherche scientifique

- 9. Collaboration avec d'autres organisations
 - i) Coopération avec le Système du traité sur l'Antarctique
 - ii) Rapports des observateurs d'autres organisations internationales
 - iii) Rapports des représentants aux réunions d'autres organisations internationales
 - iv) Coopération future

- 10. Budget de 2005 et prévisions budgétaires pour 2006

- 11. Avis au SCIC et au SCAF

- 12. Activités soutenues par le secrétariat
 - i) Gestion des données
 - ii) Publications
 - iii) Soumission de documents au Comité scientifique

- 13. Activités du Comité scientifique
 - i) Activités de la période d'intersession 2004/05
 - ii) Révision de l'ordre du jour du Comité scientifique
 - iii) Invitation des observateurs à la prochaine réunion
 - iv) Prochaine réunion

- 14. Élection du président du Comité scientifique

- 15. Autres questions

- 16. Adoption du rapport de la vingt-troisième réunion du Comité scientifique

- 17. Clôture de la réunion.

ORDRE DU JOUR PRELIMINAIRE ANNOTÉ DE LA VINGT-TROISIÈME RÉUNION DU COMITÉ SCIENTIFIQUE POUR LA CONSERVATION DE LA FAUNE ET LA FLORE MARINES DE L'ANTARCTIQUE¹

1. Ouverture de la réunion

Ouverture de la réunion et accueil des délégations des membres de la CCAMLR et des observateurs par le président (Rennie Holt, États-Unis). La liste des organisations internationales invitées à la réunion est dressée à la question 9 ii) de l'ordre du jour. Discussion de l'organisation de la réunion et des considérations d'ordre pratique.

i) Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour préliminaire de la vingt-troisième réunion du Comité scientifique a été préparé et distribué conformément à la règle 5 du Règlement intérieur du Comité scientifique. L'ordre du jour provisoire sera préparé compte tenu des ajouts et commentaires proposés par les États membres et distribué le 10 septembre 2004 conformément à la règle 7 du Règlement intérieur.

ii) Rapport du président

Compte rendu du président sur les activités menées pendant la période d'intersession depuis la vingt-deuxième réunion.

iii) Préparation des avis destinés au SCAF et au SCIC

Conformément à l'usage établi, le président est tenu d'aviser au préalable le SCAF et le SCIC des questions relevant de leur compétence. Les sessions de ces comités permanents se dérouleront parallèlement à la réunion du Comité scientifique.

¹ Abréviations des organes subsidiaires du Comité scientifique et de la Commission utilisées dans cet ordre du jour : WG-EMM (Groupe de travail sur le contrôle et la gestion de l'écosystème), WG-FSA (Groupe de travail chargé de l'évaluation des stocks de poissons), WG-IMAF *ad hoc* (Groupe de travail *ad hoc* sur la mortalité accidentelle liée à la pêche), SCAF (Comité permanent sur l'administration et les finances) et SCIC (Comité permanent sur l'application et l'observation de la réglementation).

La décision finale sur les avis à donner au SCAF et au SCIC sera prise dans le cadre de la question 11 de l'ordre du jour.

2. Système international d'observation scientifique de la CCAMLR

i) Observations scientifiques menées au cours de la saison de pêche 2003/04

Les résultats des observations scientifiques menées conformément au Système pendant la saison 2003/04 ont fait l'objet de discussions au sein du WG-EMM et du WG-FSA qui les ont présentés au Comité scientifique dans leurs rapports. Présentation par le secrétariat d'un résumé de toutes les campagnes d'observation réalisées et des données reçues.

Examen de la mise en œuvre du Système international d'observation scientifique pendant la saison 2003/04, en fonction des données que devront collecter, par pêche, les observateurs scientifiques. Révision nécessaire, selon l'avis du WG-FSA (SC-CAMLR-XXII, paragraphe 2.9), des priorités de la collecte de données et des types de données d'observation essentiels pour une évaluation des stocks. Etude des résultats des travaux d'intersession sur la grande révision du *Manuel de l'observateur scientifique* (SC-CAMLR-XXII, paragraphe 2.10). Les rapports du WG-EMM et du WG-FSA comprendront des recommandations destinées au Comité scientifique sur ces questions.

ii) Avis à la Commission

Préparation des avis à l'intention de la Commission sur les questions pertinentes à la mise en œuvre du Système et à ses objectifs.

Les impératifs opérationnels généraux du Système seront également étudiés pour la saison à venir, afin d'aider le président à préparer les avis qu'il rendra au SCIC.

3. Contrôle et gestion de l'écosystème

Les avis du WG-EMM à l'égard de tous les aspects du contrôle et de la gestion de l'écosystème ainsi que de l'évaluation de son état sont pris en considération sous cette question de l'ordre du jour.

i) Avis rendus par le WG-EMM

Présentation par le responsable du WG-EMM (Roger Hewitt, États-Unis) des sections pertinentes du rapport du WG-EMM, notamment des informations sur les variables environnementales, l'analyse de l'écosystème, les interactions fondées sur le krill, les unités de gestion du krill à petite échelle, les modèles d'écosystème plausibles pour tester les approches de la gestion du krill, les campagnes d'évaluation des prédateurs, les interactions fondées sur le poisson et le calmar, d'autres interactions écologiques, l'évaluation de l'écosystème, l'estimation du rendement potentiel, les limites préventives de capture, l'examen des approches de précaution et les approches tenant compte de l'écosystème suivies dans d'autres régions du monde.

ii) Gestion des zones protégées

Examen des avis émis par le WG-EMM sur la gestion des zones protégées, y compris des zones proposées dans le cadre du protocole au traité sur l'Antarctique relatif à l'environnement, ainsi que sur la protection des sites du CEMP dans le cadre de la mesure de conservation 91-02.

iii) Avis à la Commission

Avis du Comité scientifique sur les développements récents.

4. Espèces exploitées

i) Ressources de krill

a) État et tendances

Les Membres seront invités à informer le Comité scientifique des développements récents et dernières tendances des pêcheries de krill dans la zone de la Convention. Un résumé des données de capture déclarées par les Membres pour la saison en cours sera effectué par le secrétariat. D'autres informations sur cette question figurent dans les rapports du WG-EMM et du WG-FSA.

b) Avis rendus par le WG-EMM

Présentation des sections pertinentes du rapport du WG-EMM par son responsable (R. Hewitt).

c) Avis à la Commission

Le Comité scientifique émettra des avis de gestion.

ii) Ressources de poissons

a) État et tendances

Les Membres seront invités à informer le Comité scientifique des développements récents et des dernières tendances des pêcheries de poissons dans la zone de la Convention. Un résumé des données de capture déclarées par les Membres pour la saison en cours sera effectué par le secrétariat. D'autres informations sur cette question figurent dans les rapports du WG-EMM et du WG-FSA.

b) Espèces visées

Présentation, par le responsable du WG-FSA (Stuart Hanchet, Nouvelle-Zélande) des sections du rapport de ce groupe de travail traitant de l'évaluation des ressources de poissons et recommandations sur leur gestion. Les propositions avancées par les Membres sur les pêcheries nouvelles et exploratoires de la saison 2004/05 seront discutées dans le cadre de la question 4 iiib) de l'ordre du jour.

c) Capture accessoire de poisson dans les pêcheries à la palangre et au chalut

Considération des informations concernant les cas de capture accessoire de poisson dans les pêcheries à la palangre et au chalut.

Examen des recommandations du WG-FSA sur les faits nouveaux en matière de méthodes de pêche, éducation et autres sujets relatifs à la capture accessoire de poisson dans les pêcheries à la palangre et au chalut.

d) Avis rendus par le WG-FSA

Examen des recommandations du WG-FSA traitant de l'évaluation des ressources de poissons et des recommandations relatives à leur gestion.

e) Avis à la Commission

Le Comité scientifique émettra des avis de gestion.

iii) Pêcheries nouvelles et exploratoires

a) Pêcheries nouvelles et exploratoires de la saison 2003/04

Récapitulation par le secrétariat des activités de pêche menées dans les nouvelles pêcheries et les pêcheries exploratoires pendant la saison 2003/04. Examen des informations sur ces pêcheries et des délibérations du WG-FSA à cet égard.

b) Notifications de projets de pêcheries nouvelles et exploratoires pour la saison 2004/05

Examen des notifications de projets de pêcheries nouvelles et exploratoires pour la saison 2004/05, ainsi que des avis du WG-FSA. Examen, notamment, de la répartition possible des captures de la pêcherie exploratoire de *Dissostichus* spp. dans la division 58.4.2 pour l'année à venir (SC-CAMLR-XXII, paragraphes 4.204 et 4.205).

c) Révision des limites géographiques

Examen des limites géographiques et avis sur la révision éventuelle de certaines d'entre elles.

d) Avis à la Commission

Avis sur les pêcheries nouvelles et exploratoires.

iv) Ressources de crabes

a) État et tendances

Les Membres seront invités à informer le Comité scientifique des développements récents et des dernières tendances des pêcheries de crabes dans la zone de la Convention. Un résumé des données de capture déclarées par les Membres pour la saison en cours sera préparé par le secrétariat. D'autres informations sur cette question figurent dans le rapport du WG-FSA.

b) Avis rendus par le WG-FSA

Présentation par le responsable du WG-FSA (S. Hanchet) des conclusions des discussions du groupe sur les ressources de crabes.

c) Avis à la Commission

Le Comité scientifique rendra des avis de gestion.

v) Ressources de calmars

a) État et tendances

Les Membres seront invités à informer le Comité scientifique des développements récents et dernières tendances des pêcheries de calmars dans la zone de la Convention. Un résumé des données de capture déclarées par les Membres pour la saison en cours sera préparé par le secrétariat. D'autres informations sur cette question figurent dans le rapport du WG-FSA.

b) Avis rendus par le WG-FSA

Présentation par le responsable du WG-FSA (I. Everson) des conclusions des discussions du groupe sur les ressources de calmars.

c) Avis à la Commission

Le Comité scientifique rendra des avis de gestion.

5. Mortalité accidentelle

i) Mortalité accidentelle des oiseaux et mammifères marins dans les pêcheries

Compte rendu du responsable du WG-IMAF *ad hoc* (John Croxall, Royaume-Uni) sur les activités de la période d'intersession et la réunion de ce groupe, cette dernière se déroulant dans le cadre de la réunion du WG-FSA.

Examen des recommandations du WG-IMAF *ad hoc* sur la recherche sur les oiseaux de mer, les nouvelles méthodes de pêche, la sensibilisation au problème de la mortalité accidentelle des oiseaux de mer et d'autres sujets relatifs à l'élimination de cette mortalité dans les pêcheries à la palangre.

ii) Captures accessoires de poisson

Considération des informations concernant la fréquence et la composition spécifique de la capture accessoire de poisson dans les pêcheries de la CCAMLR.

Examen des informations disponibles sur les faits nouveaux en matière de méthodes de pêche, éducation et autres sujets pertinents à la gestion de la capture accessoire de poisson dans les pêcheries de la CCAMLR.

iii) Avis à la Commission

Le Comité scientifique rendra des avis de gestion.

6. Autres questions de contrôle et de gestion

i) Débris marins

Les Membres sont tenus de rendre compte des résultats des campagnes d'évaluation des débris marins et de leurs observations concernant la présence et l'impact de tels débris sur les ressources marines vivantes de l'Antarctique conformément aux exigences standard de données adoptées lors de CCAMLR-XX (paragraphe 6.1 à 6.5). Examen des informations contenues dans les rapports reçus.

Présentation par le secrétariat d'un rapport annuel sur l'état et les tendances des débris marins observés.

ii) Populations de mammifères et d'oiseaux marins

Lors de sa sixième réunion, le Comité scientifique avait décidé de revoir tous les trois à cinq ans l'état des populations de mammifères et d'oiseaux marins (SC-CAMLR-VI, paragraphe 8.7). Le dernier examen de cette question date de 2000.

Considération des avis du WG-EMM et du WG-FSA sur la planification du prochain examen quinquennal, notamment avis sur les attributions de l'examen et sur les groupes ou personnes dont l'expertise et la participation seraient requises (SC-CAMLR-XXII, paragraphe 6.19).

iii) Avis à la Commission

Le Comité scientifique rendra des avis de gestion sur les débris marins et leur impact sur les ressources marines vivantes de l'Antarctique, ainsi que sur la révision de l'état des populations de mammifères et d'oiseaux marins.

7. Gestion dans des conditions d'incertitude quant à la taille du stock et au rendement admissible

À la demande répétée de la Commission, la discussion de cette question est portée à l'ordre du jour permanent du Comité scientifique (CCAMLR-XIII, paragraphe 10.4).

Parmi les questions à examiner à la présente réunion figure l'étude de toutes les notifications de projet de pêche en fonction de la structure régulatrice pour vérifier que tous les éléments ont bien été révisés (CCAMLR-XX, paragraphe 10.3).

Considération des recommandations du WG-FSA et du WG-EMM sur les Plans des pêcheries préparés par le secrétariat (SC-CAMLR-XXII, paragraphe 7.1).

Présentation par le secrétariat du travail d'intersession mis en œuvre sur le développement d'une méthode d'estimation du total des prélèvements (CCAMLR-XXII, paragraphe 6.12 vi)).

Le Comité scientifique préparera des avis de gestion, notamment sur le développement des pêcheries exploratoires à un rythme qui garantit la pérennité des stocks de *Dissostichus* spp. et la collecte de données pour la mise en place d'évaluations à long terme (CCAMLR-XXII, paragraphe 10.63).

8. Exemption pour la recherche scientifique

Examen des informations disponibles sur la révision de l'annexe 24-01/B de la mesure de conservation 24-01 (CCAMLR-XXII, paragraphe 8.7).

Le Comité scientifique rendra éventuellement des avis de gestion.

9. Coopération avec d'autres organisations

i) Coopération avec le Système du traité sur l'Antarctique

Compte rendu du président sur la septième réunion du Comité pour la protection de l'environnement (CPE), organe du traité sur l'Antarctique.

Examen de la coopération avec le SCAR par le Comité scientifique, compte tenu des rapports soumis par l'observateur de cette organisation et par le responsable des affaires du SCAR au sein de la CCAMLR.

ii) Rapports des observateurs d'autres organisations internationales

Présentation des rapports des représentants, en qualité d'observateurs, des organisations internationales, à savoir l'ASOC, la CCSBT, la CBI, la CICTA,

la CITT, la COI, le CPE, la CPS, la CPPS, la FAO, la FFA, le SCAR, le SCOR, la PNUE et l'UICN.

iii) Rapports des représentants aux réunions d'autres organisations internationales

Présentation des rapports des représentants désignés par le Comité scientifique pour assister aux réunions d'autres organisations internationales en 2003/04 (SC-CAMLR-XXII, paragraphe 9.22).

iv) Coopération future

Examen par le Comité scientifique de l'évolution de sa coopération avec d'autres organisations internationales et de toute proposition de coopération adressée au Comité scientifique en fonction des alinéas i) et ii) ci-dessus.

Nomination des observateurs qui participeront aux réunions d'autres organisations internationales en 2004/05. Un calendrier des réunions internationales connues et présentant de l'intérêt pour le Comité scientifique a été compilé par le secrétariat.

Examen par le Comité scientifique des invitations à adresser aux organisations internationales pour qu'elles assistent à titre d'observatrices aux prochaines réunions du Comité scientifique et de ses groupes de travail qui se tiendront pendant la période d'intersession de 2004/05.

10. Budget de 2005 et prévisions budgétaires pour 2006

Les conséquences financières des décisions prises aux questions 2 à 13 de l'ordre du jour seront prises en compte dans la préparation du budget détaillé du Comité scientifique pour 2005. Ce budget sera fondé sur le coût des projets en cours et celui des nouvelles propositions considérées à la réunion du Comité scientifique. Les prévisions budgétaires pour 2006 seront également examinées.

11. Avis au SCIC et au SCAF

Le Comité scientifique récapitulera pour la Commission les recommandations qu'il aura formulées à l'intention du SCIC et du SCAF sur des questions pertinentes à leurs travaux.

12. Activités soutenues par le secrétariat

i) Gestion des données

Examen des besoins du secrétariat en matière de gestion des données. Compte rendu du directeur des données sur les mesures prises pour garantir l'intégrité de la banque de données de la CCAMLR (SC-CAMLR-XVI, paragraphe 10.14).

ii) Publications

Le 11^e volume de *CCAMLR Science* sera publié juste avant CCAMLR-XXIII. Le président du comité de rédaction avisera de tout changement qu'il conviendrait d'apporter à la politique de rédaction de *CCAMLR Science*. Le Comité scientifique avisera la Commission des besoins à venir en ce qui concerne les publications de la CCAMLR.

iii) Soumission de documents au Comité scientifique

Le Comité scientifique examinera ses règles de soumission des documents de réunion à la lumière des avis des groupes de travail.

13. Activités du Comité scientifique

i) Activités de la période d'intersession 2004/05

Examen des activités de la période d'intersession de 2004/05 du Comité scientifique en vue de garantir que les dates et lieux de réunion des groupes de travail sont convenus, que les conditions de présentation des données au secrétariat dans les délais imposés sont bien comprises et que les missions du président, des responsables des groupes de travail, des Membres et du secrétariat et leur délai d'exécution sont clairement définis.

Compte tenu des avis rendus par les responsables des groupes de travail et conformément à l'article 2 du Règlement intérieur du Comité scientifique, ce comité décidera s'il convient d'inviter des scientifiques et autres experts aux réunions d'intersession de ses groupes de travail.

ii) Révision de l'ordre du jour du Comité scientifique

Le Comité scientifique poursuivra l'examen du format des ordres du jour des prochaines réunions à la lumière de l'évolution de ses tâches et des avis qu'il doit rendre chaque année à la Commission. Le Comité scientifique tiendra compte des avis du WG-EMM et du WG-FSA sur cette question.

iii) Invitation des observateurs à la prochaine réunion

Le Comité scientifique considèrera l'invitation des observateurs à la prochaine réunion annuelle et aux réunions d'intersession de ses groupes de travail.

iv) Prochaine réunion

Des dispositions provisoires ont été prises pour que les prochaines réunions du Comité scientifique et de la Commission se tiennent à Hobart, du 24 octobre au 4 novembre 2005. L'examen des dispositions à prendre pour les futures réunions est à l'ordre du jour de la Commission.

14. Élection du président du Comité scientifique

Élection du président du Comité scientifique pour un mandat de deux réunions ordinaires (2005 et 2006) en vertu de la règle 8 du Règlement intérieur de ce Comité.

15. Autres questions

Examen d'autres questions convenues par le Comité scientifique.

16. Adoption du rapport de la vingt-troisième réunion du Comité scientifique

Le Comité scientifique adoptera le rapport de la vingt-troisième réunion.

17. Clôture de la réunion.

SOUSSION DE DOCUMENTS

A LA VINGT-TROISIEME REUNION DE LA COMMISSION*

Ces conditions visent à garantir que les documents sont soumis dans des délais suffisants et sous le format voulu pour que les délégués puissent les lire et en assimiler le contenu avant la discussion des questions qui y sont soulevées. Ceci permettra d'accorder la même attention à l'essentiel de chacun des documents.

1. Tous les documents considérés par la Commission comme essentiels à la prise de décision sont dénommés "documents de travail". Les documents présentés pour fournir des informations générales uniquement sont des "documents d'informations générales".
2. Les documents de travail sont traduits dans les quatre langues officielles. La date limite de soumission de ces documents au secrétariat est fixée à 45 jours avant l'ouverture de la réunion (soit, pour 2004, le 10 septembre) (tableau 1) pour permettre leur traitement, y compris leur traduction.
3. D'ordinaire, l'essentiel d'un document se trouve dans le corps même du texte. Ainsi, afin d'éviter des frais et des délais excessifs liés à la traduction, seul le corps du texte sera traduit et non les appendices ou suppléments.
4. Les documents d'informations générales, y compris les rapports des observateurs à la réunion, doivent être soumis au secrétariat au plus tard 30 jours avant l'ouverture de la réunion (soit, pour 2004, le 25 septembre) (tableau 1). Ces documents sont mis à la disposition des délégués dans la langue dans laquelle ils ont été soumis.
5. Les documents doivent être soumis par e-mail à webmaster@ccamlr.org au format Microsoft Word.
6. Les documents parvenus au secrétariat avant les dates limites fixées seront traités et placés sur le site de la CCAMLR où les Membres pourront les consulter avant les réunions.

* Il est rappelé aux Membres qu'ils doivent également soumettre les "Rapports d'activités de Membres dans la zone de la Convention" au plus tard 30 jours avant l'ouverture de la réunion (soit, pour 2004, le 25 septembre), conformément aux instructions fournies dans l'appendice A.

7. Les documents parvenus une fois passés les délais convenus, mais plus de 15 jours avant l'ouverture de la réunion (soit, pour 2004, le 10 octobre) seront traités et distribués aux participants lors de l'inscription dans la langue dans laquelle ils ont été soumis, et placés sur le site. La traduction des documents de travail ne sera possible qu'en fonction de leur longueur et de la date à laquelle ils auront été présentés.

8. Les documents parvenus une fois passés les délais convenus, mais avant l'ouverture de la réunion seront traités et distribués aux participants, si possible lors de l'inscription, sinon pendant la réunion, en fonction des impératifs de la réunion.

9. Les documents soumis après l'ouverture de la réunion ne seront pas acceptés, à moins que le président de la réunion ne considère qu'ils sont particulièrement importants et que les délégués disposeront de suffisamment de temps pour leur accorder la considération qu'ils méritent avant la discussion de la question correspondante de l'ordre du jour. Dans le cas des documents de travail, le secrétaire exécutif déterminera si leur traduction est faisable, en fonction des autres traductions requises pendant la réunion.

10. Les documents d'informations générales rédigés par les délégués des Membres durant la réunion en réponse aux exigences identifiées seront soumis par le chef de délégation ou en son nom, et seront traités et distribués le plus rapidement possible.

11. Tous les documents de travail et d'informations générales doivent comporter une page de titre ou de couverture et un résumé. Sur la page de titre ou de couverture de chaque document doivent figurer :

- i) la référence à la réunion à laquelle est soumis le document (à savoir, pour 2004, CCAMLR-XXIII);
- ii) les questions spécifiques de l'ordre du jour auxquelles se réfère le document;
- iii) le titre du document;
- iv) le nom du Membre ou de l'organisation et, le cas échéant, celui des auteurs qui soumettent le document à la réunion;
- v) la clause de non-responsabilité suivante :

"Ce document soumis pour examen à la CCAMLR peut contenir des données, analyses et/ou conclusions non publiées susceptibles d'être modifiées. Ces données ne seront ni citées ni utilisées pour des besoins autres que ceux des travaux effectués par la Commission, le Comité scientifique ou leurs organes auxiliaires de la CCAMLR, sans l'autorisation préalable des auteurs et/ou propriétaires de ces données."

7. Le corps du texte ne doit pas dépasser cinq pages de format A4 (21x29,7), avec tout au plus 10 pages d'informations complémentaires.

Tableau 1 : Conditions de présentation des documents pour les vingt-deuxièmes réunions de la Commission et du Comité scientifique.

Catégorie des documents	Date limite de présentation au secrétariat	Contenu	Nombre de pages maximum	Référence à la question de l'ordre du jour à laquelle se rapporte le document	Résumé
Rapports d'activités des Membres	30 jours avant la réunion annuelle de la CCAMLR, soit, pour 2004, le 25 septembre	Doit fournir une vue d'ensemble concise des activités des Membres en rapport avec la Convention (pour le détail, voir l'Appendice A).	5 pages	Non requise	Non requis
Documents de travail de la Commission	45 jours avant la réunion annuelle de la CCAMLR, soit, pour 2004, le 10 septembre	Doit se rapporter à des questions précises de l'ordre du jour et comprendre des propositions, des conclusions et des recommandations visant à mener directement à la prise de décisions.	5 pages	Requise	Requis
Documents d'informations générales de la Commission	30 jours avant la réunion annuelle de la CCAMLR, soit, pour 2004, le 25 septembre	Doit fournir un examen détaillé des informations fondées sur des faits ou des résultats de recherches ayant rapport à des questions précises de l'ordre du jour.	~15 pages	Requise	Requis
Documents de travail du Comité scientifique	45 jours avant la réunion annuelle de la CCAMLR, soit, pour 2004, le 10 septembre	Doit se rapporter à des questions précises de l'ordre du jour et comprendre des propositions, des conclusions et des recommandations visant à mener directement à la prise de décisions.	5 pages	Requise	Requis
Documents d'informations générales du Comité scientifique	30 jours avant la réunion annuelle de la CCAMLR, soit, pour 2004, le 25 septembre	Doit fournir un examen détaillé des informations fondées sur des faits ou des résultats de recherches ayant rapport à des questions précises de l'ordre du jour.	~ 15 pages	Requise	Requis

**RAPPORTS D'ACTIVITES DES MEMBRES
DANS LA ZONE DE LA CONVENTION**

Les Membres sont priés de présenter ces rapports dans le but de :

- i) tenir la Commission et le Comité scientifique au courant, de manière concise, de l'ampleur et de la diversité des activités entreprises chaque année par chacun des Membres en soutien des objectifs de la Convention et, en particulier, de l'application des décisions prises par la Commission et le Comité scientifique;*
- ii) diffuser largement les activités susmentionnées de la CCAMLR en plaçant ces rapports sur une page d'accès public du site Web de la CCAMLR.*

Les Rapports d'activités des Membres doivent couvrir la période d'intersession depuis la dernière réunion de la Commission et comporter des informations* sommaires sur les questions suivantes :

1. Activités liées à la pêche :

- a) activités de pêche entreprises, secteurs et époques, ainsi que capture totale par espèce et informations sur les projets de pêche de l'année à venir;
- b) participation au Système international d'observation scientifique (nombre d'observateurs, type de pêche et secteurs couverts).

2. Application et mise en vigueur :

- a) avis sur les procédures juridiques ou administratives en place permettant la mise en vigueur annuelle des mesures de conservation de la CCAMLR;
- b) participation au Système de contrôle de la CCAMLR, y compris nombre de contrôleurs nommés et de navires contrôlés;

* Les données collectées lors de ces activités ne doivent pas être déclarées dans les Rapports d'activités des Membres, mais soumises séparément au secrétariat sous le format requis.

- c) démarches diplomatiques d'envergure visant à améliorer la coopération avec les parties non contractantes.

3. Activités de recherche sur la faune et la flore marines et Programme de contrôle de l'écosystème de la CCAMLR :

- a) campagnes de recherche et programmes d'étude entrepris, par thème, par espèce et par région;
- b) campagnes et programmes de recherche menés en coopération avec d'autres Membres de la CCAMLR;
- c) participation au Système international d'observation scientifique de la CCAMLR, notamment quant au nombre de contrôleurs nommés et placés.

4. Activités de recherche sur l'évaluation et la prévention de la mortalité accidentelle de la faune et la flore marines de l'Antarctique :

- a) recherche sur l'évaluation des niveaux de pollution par des débris marins dans la zone de la Convention et de l'impact sur la faune et la flore marines de l'Antarctique;
- b) recherche sur la réduction et la prévention de la capture accidentelle d'oiseaux de mer et de mammifères marins dans les opérations de pêche;
- c) liste des campagnes d'évaluation des débris marins échoués ayant été effectuées.

5. Autres activités qui n'auraient pas déjà été mentionnées, mises en œuvre conformément aux décisions et aux recommandations de la Commission et du Comité scientifique.

SOUMISSION DES DOCUMENTS A LA VINGT-TROISIÈME RÉUNION DU COMITÉ SCIENTIFIQUE

Les Membres sont invités à soumettre à la vingt-troisième réunion du Comité scientifique les documents de travail et documents d'informations générales se rapportant spécifiquement aux questions à l'ordre du jour du Comité scientifique.

2. Les documents de travail doivent être soumis au secrétariat au plus tard 45 jours avant l'ouverture de la réunion (soit, pour 2004, le 10 septembre) et les documents d'informations générales 30 jours avant la réunion (soit, pour 2004, le 25 septembre) (tableau 1).

3. Les rapports et articles parvenus au secrétariat dans les délais convenus seront traités et placés sur le site Web de la CCAMLR où les Membres pourront les consulter avant les réunions.

4. Les documents doivent être soumis par e-mail au webmaster@ccamlr.org en format Microsoft Word.

5. Les rapports et articles reçus après les dates limites fixées mais avant la réunion seront traités et distribués aux participants si possible à l'inscription, sinon, pendant la réunion, s'ils s'avèrent nécessaires pendant cette réunion. Ces documents seront placés sur le site de la CCAMLR dès que possible.

6. En règle générale, un document n'est plus accepté après l'ouverture de la réunion, sauf consentement exprès du président de la réunion.

7. Tous les documents de travail et d'informations générales doivent comporter une page de titre ou de couverture et un résumé. Sur la page de titre ou de couverture de chaque document doivent figurer :

- i) la référence à la réunion à laquelle est présenté le document (SC-CAMLR-XXII);
- ii) les questions de l'ordre du jour auxquelles se réfère le document;
- iii) le titre du document;

- iv) le nom du Membre ou de l'organisation et, le cas échéant, celui des auteurs du document, qui le présentent à la réunion;
- v) la clause de non-responsabilité approuvée par la CCAMLR :

"Ce document soumis pour examen à la CCAMLR peut contenir des données, analyses et/ou conclusions non publiées susceptibles d'être modifiées. Ces données ne seront ni citées ni utilisées pour des besoins autres que ceux des travaux effectués par la Commission, le Comité scientifique ou leurs organes auxiliaires, sans l'autorisation préalable des auteurs et/ou propriétaires de ces données."

8. Les documents doivent être concis,

- i) pour que, comme il se doit, l'essentiel de chacun d'eux reçoive la même attention;
- ii) pour faciliter la traduction des documents de travail;
- iii) pour alléger la documentation dont la lecture est imposée aux délégués.

En tout, ces documents devraient, si possible, ne pas dépasser 15 pages de format standard 21 x 29,7.

9. Lorsqu'un document est soumis pour publication dans *CCAMLR Science*, il doit être accompagné du formulaire de l'appendice A ci-joint. C'est aux auteurs qu'il incombe de s'assurer que leur document est prêt à être révisé (en ce qui concerne la qualité de l'anglais, celle des figures, etc.) dès qu'il aura été accepté par le Comité de rédaction.

10. Si, ultérieurement, le document devait être publié ailleurs, l'auteur devrait notifier à la CCAMLR les détails de la publication au plus tard le 1^{er} mars de l'année suivant celle où le document a été présenté à la CCAMLR. Ainsi, dans la série des *Résumés scientifiques de la CCAMLR*, la référence du document serait mise à jour.

Tableau 1 : Conditions de présentation des documents pour les vingt-troisièmes réunions de la Commission et du Comité scientifique.

Catégorie des documents	Date limite de présentation au secrétariat	Contenu	Nombre de pages maximum	Référence à la question de l'ordre du jour à laquelle se rapporte le document	Résumé
Rapports d'activités des Membres	30 jours avant la réunion annuelle de la CCAMLR, soit, pour 2004, le 25 septembre	Doit fournir une vue d'ensemble concise des activités des Membres en rapport avec la Convention	5 pages	Non requise	Non requis
Documents de travail de la Commission	45 jours avant la réunion annuelle de la CCAMLR, soit, pour 2004, le 10 septembre	Doit se rapporter à des questions précises de l'ordre du jour et comprendre des propositions, des conclusions et des recommandations visant à mener directement à la prise de décisions.	5 pages	Requise	Requis
Documents d'informations générales de la Commission	30 jours avant la réunion annuelle de la CCAMLR, soit, pour 2004, le 25 septembre	Doit fournir un examen détaillé des informations fondées sur des faits ou des résultats de recherches ayant rapport à des questions précises de l'ordre du jour.	~15 pages	Requise	Requis
Documents de travail du Comité scientifique	45 jours avant la réunion annuelle de la CCAMLR, soit, pour 2004, le 10 septembre	Doit se rapporter à des questions précises de l'ordre du jour et comprendre des propositions, des conclusions et des recommandations visant à mener directement à la prise de décisions.	5 pages	Requise	Requis
Documents d'informations générales du Comité scientifique	30 jours avant la réunion annuelle de la CCAMLR, soit, pour 2004, le 25 septembre	Doit fournir un examen détaillé des informations fondées sur des faits ou des résultats de recherches ayant rapport à des questions précises de l'ordre du jour.	~ 15 pages	Requise	Requis

A noter :

Ce formulaire doit être rempli et joint à tous les documents soumis à la Commission, au Comité scientifique et à leurs groupes de travail

Auteur(s) :

Titre du document :

Longueur du document : pages, dont tableaux et figures

N.B. : joindre un résumé.

Veillez répondre aux questions suivantes en cochant les cases correspondantes.

1. Ce document a-t-il déjà été publié ou doit-il l'être dans une autre publication?

Oui Non

Si c'est le cas, donnez toutes les précisions possibles sur le journal dans lequel le document a été ou sera publié.

Dans le cas contraire, mais si le document est publié à une date ultérieure, il incombe aux auteurs d'informer la CCAMLR des coordonnées du journal au plus tard le 1^{er} mars de l'année suivant celle où le document a été présenté à la CCAMLR. Cela permettra de mettre à jour la référence du document dans la série des *Résumés scientifiques de la CCAMLR*.

2. Voulez-vous que ce document soit examiné en vue d'une publication dans la série *CCAMLR Science* ?

Oui Non

3. Êtes-vous propriétaire/fournisseur des données utilisées dans ce document?

Oui Non

4. Si le document est sélectionné par le conseil de rédaction, la CCAMLR est-elle autorisée par le ou les auteurs et le ou les propriétaires/auteurs des données utilisées dans ce document à le publier dans la série *CCAMLR Science* ?

Oui Non

Veillez donner ci-dessous votre adresse, y compris les numéros de téléphone, télécopieur et/ou l'adresse e-mail (en cas de paternité multiple, veuillez donner l'adresse postale de l'auteur à qui il incombera de fournir au secrétariat un manuscrit révisé en vue de la publication) :

Date : /..... /200...

Nom et signature de l'auteur ou du représentant
auprès du Comité scientifique qui a rempli le formulaire.

N.B. : À la suite de l'examen des documents par le conseil de rédaction, les auteurs seront informés des résultats de la sélection des communications qui seront publiées dans *CCAMLR Science* sous réserve de révision par des pairs.